



Fonds parasport de Bon départ – Directives relatives à la subvention

Contexte

Depuis 2013, la Fondation Bon départ de Canadian Tire et le Comité paralympique canadien font équipe pour offrir de meilleures occasions aux enfants et aux jeunes de 4 à 18 ans ayant un handicap qui font face à des obstacles sur le plan de la participation active à des sports structurés et des activités physiques. À ce jour, le Fonds a versé plus 520 000 \$.

En 2017, le Fonds parasport de Bon départ soutiendra un plus grand nombre de programmes partout au pays au moyen d'un programme de subvention. Il mettra toujours l'accent sur l'amélioration de l'accès local à des activités pour les enfants et les jeunes, mais inclura désormais plus d'occasions pour un éventail de sports et de types de programmes.

Admissibilité

Voici les organismes admissibles au financement :

- les organismes caritatifs enregistrés (y compris les organismes de services artistiques nationaux enregistrés)
- les associations d'athlètes amateurs canadiennes enregistrées
- les sociétés d'habitation enregistrées au Canada constituées uniquement pour fournir des logements abordables aux personnes âgées
- les municipalités canadiennes enregistrées
- les organismes municipaux ou publics exerçant une fonction gouvernementale au Canada
- Sa Majesté la Reine du chef du Canada, une province ou un territoire
- les Nations Unies et ses agences
- les organismes de sports provinciaux
- les organismes multisports
- les organismes de sports pour personnes ayant un handicap
- les organismes constitués en personne morale en tant que société sans but lucratif
- les sections non constituées en personne morale d'un organisme caritatif enregistré ou constitué en personne morale en tant qu'organisme sans but lucratif. L'organisme constitué en personne morale ou l'organisme caritatif enregistré doit autoriser la demande et accepter la responsabilité de toute subvention accordée
- les communautés autochtones

Types de financement :

Le Fonds parasport de Bon départ offre trois types de financement aux organismes admissibles.

1. Financement pour sports paralympiques :

Ce type de financement fournit du soutien pour les programmes de sports paralympiques uniques. Il y a 28 sports paralympiques; vous trouverez une liste complète ici :

<http://paralympique.ca/sport-paralympique>.

Ce type de financement fournit du soutien pour :

- les initiatives de sensibilisation, de première participation et de recrutement;
- la participation;
- le développement des athlètes.

2. Financement pour les parasports :

Ce type de financement fournit du soutien pour les programmes de sports non paralympiques. On les désigne généralement comme des « parasports », et ils comprennent la danse en fauteuil roulant, le ski nautique et la planche nautique, le paragolf, la paravoile, etc. Ce type de financement soutient les projets et programmes de sports uniques.

3. Financement pour programmes multisports :

Ce type de financement soutient les programmes offrant plus d'un sport. Il peut s'agir de sports paralympiques ou non, ou d'un mélange des deux. Bon départ et le Comité paralympique canadien reconnaissent que les programmes multisports sont souvent importants pour initier les enfants et les jeunes au sport et les exposer à différentes expériences.

Catégories de programmes :

Le financement du Fonds parasport de Bon départ couvrira les coûts de trois types de programmes :

- de sensibilisation, première participation et recrutement;
- de participation;
- de développement des athlètes.

Les demandeurs doivent choisir la catégorie qui s'applique à eux. Veuillez noter que les programmes peuvent tomber dans plusieurs catégories.

1. Sensibilisation, première participation et recrutement

Les programmes de sensibilisation, de première participation et de recrutement mettent l'accent sur la prise de conscience des occasions et l'offre de premières expériences sportives positives. Les recherches ont démontré qu'il est extrêmement important pour la participation durable d'assurer des premières expériences positives ainsi que d'offrir du soutien aux participants pour qu'ils puissent continuer à profiter d'occasions.

2. Participation

Les programmes de participation mettent l'accent sur la pratique du sport pour s'amuser et se mettre en forme et visent à fournir des expériences de qualité pour assurer la participation continue afin que tout le monde ait accès à des activités sportives ou récréatives au niveau d'initiation ou de la participation active.

3. Développement des athlètes

Tous les athlètes peuvent choisir d'accéder à des niveaux de compétition et de performance supérieurs : la transition depuis les programmes récréatifs et locaux est donc extrêmement importante. Les programmes ciblant la compétition de premier échelon et le développement de techniques performantes sont admissibles aux trois types de financement.

Financement offert :

Vous pouvez demander des fonds pour couvrir les coûts d'inscription, de l'équipement et du transport reliés à votre programme. Cela comprend, par exemple :

Inscription : Les frais d'entraînement, la location d'installations, l'obtention de ressources, etc.

Équipement : L'équipement propre au parasport (fauteuil de sport) et l'équipement de sport général (ballons de basketball, cônes, etc.)

Transport : Les frais de transport vers et depuis les installations, la compensation des frais de transport public, le coût du transport des entraîneurs et athlètes aux événements.

Processus de demande

1. Lisez et comprenez tous les critères d'admissibilité et les directives relatives au financement avant de soumettre votre demande.
2. Remplissez le formulaire de demande et fournissez tous les renseignements requis.
3. Envoyez votre formulaire de demande rempli à l'adresse : jumpstart_cdp@cantire.com.

Les demandes doivent être reçues d'ici le 11 août 2017 à 17 h, HAP. Les demandes tardives ne seront pas acceptées.

Processus d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées par un comité d'examen formé de représentants de Bon départ et du Comité paralympique canadien en août, et toutes les décisions seront communiquées au début du mois de septembre.

Bon départ et le Comité paralympique canadien se réservent le droit de réduire le montant de financement demandé s'ils le considèrent trop élevé pour le programme proposé.

De septembre à octobre : vous devez télécharger les renseignements sur les enfants (vous trouverez les renseignements requis dans la FAQ); les fonds seront ensuite versés à votre organisme.

Lorsque votre programme sera terminé, vous devrez remplir un rapport qui vous sera fourni par Bon départ.